

Modèle de registre unique du personnel

Rappels :

- Dès la première embauche, et quel que soit l'effectif de l'établissement, l'employeur doit obligatoirement y inscrire les informations suivantes concernant chaque salarié, de façon indélébile et dans l'ordre des embauches :
 - identification du salarié : nom, prénom, sexe, nationalité, date et lieu de naissance, numéro de sécurité sociale ;
 - carrière : emplois, qualifications, date d'entrée et de sortie de l'établissement ;
 - type de contrat : contrat à durée indéterminée ou déterminée, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrat à temps partiel, contrat d'intérim...
 - pour les travailleurs étrangers : type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;
 - pour les stagiaires : nom, prénom, intitulé de la formation et nom du centre de formation, dates de début et de fin du stage, nom et prénom du tuteur, lieu de présence du stagiaire.

Attention, les informations relatives aux stagiaires doivent être répertoriées dans une partie spécifique du registre du personnel, afin de ne pas confondre les stagiaires avec les salariés.

- Le registre du personnel peut être tenu sur un support numérique.
- Lorsqu'une même personne est embauchée avec des contrats successifs, il est nécessaire, pour chaque contrat, d'indiquer sur une nouvelle ligne, la date d'entrée et de sortie correspondante.
- Les mentions portées sur le registre du personnel doivent être conservées pendant 5 ans à partir du départ du salarié ou du stagiaire de l'établissement.
- L'absence de registre, le défaut de mise à jour ou l'oubli de mentions obligatoires peuvent entraîner jusqu'à 3.750 € d'amende par salarié ou stagiaire concerné.

REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

Registre unique du personnel établi conformément à l'article L. 1221-13 du Code du travail

Nom de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement : _____

Nom du responsable de l'établissement : _____

Nom du responsable du registre : _____

SALARIES

Annexe 12

	Nom Prénom	Sexe	Nationalité	Date de naissance	Lieu de naissance	Numéro de SS	Emploi	Qualification professionnelle	Contrat spécifique			Contrat en alternance		Dates		
									CDD	Temps partiel	Intérim	Apprentissage	Professionnalisation	Entrée	Sortie	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																
19																
20																
21																
22																
23																
24																
25																
26																
27																
28																
29																
30																
31																
32																
33																
34																
35																
36																
37																
38																
39																
40																

FFE ressources n'est pas un cabinet d'avocats et ne fournit pas de service de conseil juridique. Le présent registre unique du personnel ne crée aucune relation juridique entre ses utilisateurs et FFE Ressources. FFE Ressources propose un modèle de registre unique du personnel en l'état, à seule visée informative. FFE Ressources ne saurait être tenu responsable des éventuels préjudices résultant du contenu et de l'utilisation de ce modèle de registre unique du personnel.

STAGIAIRES

Annexe 12

	Nom et prénom du stagiaire	Sexe	Nationalité	Date de naissance	Lieu de naissance	Numéro de SS	Intitulé de la formation	Nom du centre de formation	Lieu de présence du stagiaire	Nom et prénom du tuteur	Dates	
											Entrée	Sortie
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												

FFE ressources n'est pas un cabinet d'avocats et ne fournit pas de service de conseil juridique. Le présent registre unique du personnel ne crée aucune relation juridique entre ses utilisateurs et FFE Ressources. FFE Ressources propose un modèle de registre unique du personnel en l'état, à seule visée informative. FFE Ressources ne saurait être tenu responsable des éventuels préjudices résultant du contenu et de l'utilisation de ce modèle de registre unique du personnel.